

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

**OBJET : Adoption sur le principe de recrutement de contrats de projet -**

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – Présentation du programme d'actions 2020 ajusté**

**II – Dossiers Administratifs**

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

**III – Dossiers Ressources Humaines**

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

**IV – Dossiers Economie Durable**

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

**V – Points informations**

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE – F. LORDINOT -

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr J.THABAR(Gros-Morne) Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBERT(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote ) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYBOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) - Mr E. JULTAT(Schœlcher) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

**Pour les Communautés**

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM)-

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

**Membres absents excusés :** Mr R. MARTINE (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique**

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** le Budget du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2020 adopté en séance du 20 mai 2020 ;
- Vu** la délibération n° 20-26 en date du 26 Août 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président ;
- Vu** la loi du 26 janvier 1984 – article 3 II ;

**Considérant** que dans le cadre des programmes d'actions, le PNRM est amené à recruter des chargés de mission pour une durée pouvant varier de 1 an à 3 ans (article 3 II la loi du 26 janvier 1984) ;

**Considérant** que les contrats de projets sont des Contrats à Durée Déterminée sur emploi non permanent qui s'appliquent aux agents de la catégorie A – B – C, pour une durée de 1 an minimum renouvelable pour mener à bien le projet ou l'opération dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

**Considérant** que le niveau de recrutement et de rémunération sera déterminé en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois ;

Sur rapport du Président et présentation par Madame LESDEMA, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, et après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Le Comité syndical,**

**Article 1**

Autorise le Président du Syndicat Mixte, durant la durée de son mandat, à procéder en tant que besoin et dans la limite des crédits budgétaires alloués, au recrutement d'agents en contrat de projet.

**Article 2**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte pour mettre en place un jury de recrutement pour les contrats de projet.

**Article 3**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte pour effectuer toutes les démarches pour signer les actes nécessaires à l'application de la présente décision.

**Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 20 novembre 2020



Le Président,

**Denis LOUIS-REGIS**